

LE MOUVEMENT

De nouvelles solidarités

Ce journal n'est qu'une chronique de l'activité intense qui anime la CSN en ce moment. La CSN y apparaît plus vivante que jamais: on y discute beaucoup mais on y agit encore plus. Le syndicalisme est plus que jamais au coeur de l'actualité québécoise.

On voit se dessiner un peu partout des nouvelles formes de solidarité. Il y a, bien sûr, le front commun du secteur public qui se frappe, comme on le voit de mieux en mieux, aux mêmes pouvoirs que le secteur privé. Il y a le récent front commun de La Presse. Il y a les fronts communs dans les négociations de l'Alcan, des mines d'amiante et de Dominion Textile.

Il y a la solidarité encore bien réelle de la lutte pour les gars de Lapalme. Il y a la recherche commune qui se fait autour des documents de travail "Ne comptons que sur nos propres moyens". Il y a la forme nouvelle de congrès qui se prépare de façon à accentuer encore le caractère démocratique. Il y a la volonté démocratique de plus en plus évidente des délégués aux récentes rencontres du conseil fédéral.

Autant de choses qui témoignent d'une vie intense et d'une conscience de plus en plus nette des causes communes qui sont à la source des problèmes de tous les salariés du Québec où qu'ils soient.



Secteur public et secteur privé

La bataille est la même

Mêmes boss, mêmes problèmes, mêmes politiques.

Bruno Girard raconte

les bagarres de Sept-Iles dans la construction

La force plutôt que les négociations:

Le gouvernement a décidé de régler les négociations du secteur public par la force. Il garde la même attitude autoritaire qui a provoqué dans le passé les grèves de la Régie des Alcools, des Enseignants, des Hôpitaux et de l'Hydro-Québec.

Il a fallu que les employés manifestent de la force à leur tour, par le vote du 9 mars, pour que le gouvernement consente seulement à s'asseoir à une table centrale pour négocier la politique salariale. Mais il n'a pas négocié d'avantage. Il s'est assis, mais il n'a pas négocié. Son attitude depuis le vote se ramène à ceci: vous m'avez obligé à m'asseoir, très bien, mais je ne changerai pas une virgule à mes offres à moins que vous fassiez la grève.

C'est une question de choix politique et non de moyens financiers.

Les membres de l'assemblée nationale et les hauts technocrates qui disent que le minimum de \$100. par semaine, c'est exagéré, ce sont des gens qui, dans leur catégorie, sont les mieux payés au Canada. Et même aux Etats-Unis pour ce qui concerne les députés, à l'exception des députés de Washington et de New York.

Ce n'est pas pour des raisons économiques que le gouvernement s'oppose au minimum de \$100 par semaine, c'est pour des raisons politiques.

Quand le gouvernement décide de se payer et de payer les hauts fonctionnaires à un niveau de salaire parmi les plus élevés en Amérique, il fait un choix politique et il trouve l'argent.

Quand il décide de payer les médecins ou les policiers à

tel niveau, il fait un choix politique et il trouve l'argent.

Quand il décide d'accorder des subventions aux compagnies privées comme ITT, il fait un choix politique et il trouve l'argent.

Le gouvernement fait constamment des choix politiques, mais il les fait au bénéfice d'une classe et au détriment des travailleurs. Forcer le gouvernement à accorder \$100 minimum par semaine, c'est le forcer à faire un choix politique au bénéfice des travailleurs.

Le gouvernement sert de bouclier aux compagnies privées.

Si le gouvernement refuse de négocier, c'est parce qu'il ne veut pas faire le choix politique de payer le monde ordinaire convenablement.

Ce choix politique est faisable, mais le gouvernement résiste à cause des pressions des compagnies privées qui

veulent demeurer les seules à fixer le niveau des salaires, pour garder les travailleurs sous leur dépendance. Dans les présentes négociations du secteur public, le gouvernement sert de bouclier aux compagnies privées.

Le gouvernement est coupé du monde ordinaire au Québec.

Le vote du 9 mars montre la coupure qu'il y a entre le monde ordinaire et le gouvernement. Tout ce que le gouvernement et ses porte-voix ont dit pour faire peur au monde est tombé comme de l'eau sur le dos d'un canard et n'a eu aucun effet, car la participation du vote a été très élevée (81%) et les employés ont rejeté les positions du gouvernement à 75%.

Comme il est coupé du monde, le gouvernement se réfugie derrière son autorité. Cela entraîne dans une escalade de force pour imposer son autorité. Il n'a pas encore compris qu'on ne peut pas indéfiniment régler les problèmes sociaux par la force. Le seul moyen démocratique d'ajuster les groupes sociaux entre eux, c'est la négociation collective.

Depuis 10 ans, les impôts des particuliers ont augmenté de 1 à 4 et ceux des corporations de 1 à 1.4. L'impôt des compagnies représente environ 15% des revenus de l'Etat; le reste vient des particuliers.

Il s'agit de choisir ce qui est le plus important pour le monde: donner des subventions aux compagnies qui jouent avec l'emploi et exportent l'argent à l'étranger ou donner des salaires décents aux travailleurs qui auront pour effet d'augmenter la consommation et donc de créer de l'emploi, d'augmenter le revenu des impôts et de garder l'argent chez nous.

Le salaire moyen au Québec est de \$126 par semaine, et au Canada, de \$131.

Dans un pays qui se vante d'avoir le deuxième plus haut niveau de vie au monde et où un tiers de la population vit dans la pauvreté, il y a des gens qui vivent au dessus de nos moyens, et ce ne sont pas ceux qui gagnent \$100 par semaine.

Le conflit intersyndical a pris naissance il y a trois ans lorsque l'Iron Ore a confié la construction d'une usine de boulettes de plus de 3 millions à la Canadian Bechtel. Auparavant, les ouvriers de la construction de Sept-Iles étaient pratiquement tous membres de la CSN. Mais Canadian Bechtel dut rapidement faire appel à des contracteurs de Montréal qui avaient des ententes avec les unions internationales et amenèrent avec eux leurs ouvriers montréalais. Pour travailler sur le chantier, plusieurs travailleurs de Sept-Iles durent payer de lourds droits d'entrée aux unions américaines en plus de leurs cotisations à la CSN.

Le 28 février, les 150 gars CSN employés par Pentagone, un sous-traitant de Canadian Bechtel, sortaient en grève pour protester contre la discrimination exercée par leur employeur en faveur des travailleurs de l'extérieur affiliés au local 144 de l'union américaine des plombiers. En effet, Pentagone, qui fait surtout des travaux de béton et d'excavation, venait d'ouvrir un chantier mécanique pour lequel elle avait embauché 3 CSN de Sept-Iles et 9 travailleurs de l'extérieur affiliés au local 144. Devant le mécontentement provoqué par cette situation et les pressions de part et d'autre, le 10 février, Pentagone congédia les 12 travailleurs en question. Le 21 février, Pentagone réembaucha 25 travailleurs du local 144 pour le même chantier mécanique, laissant pour compte les 3 CSN de Sept-Iles congédiés le 10 février. C'est alors que les 150 employés CSN de Pentagone (béton et excavation) décidèrent de débrayer pour protester. Pour ne pas empêcher les autres sous-traitants de fonctionner, on n'établit pas de lignes de piquetage.

Les trois semaines qui suivirent se passèrent en rencontres avec Pentagone, avec le ministre, avec le conciliateur. Plusieurs injonctions furent émises. Mais aucune entente ne survint. A un moment donné, Pentagone fut près de céder, mais Canadian Bechtel qui dirige l'ensemble du chantier s'y opposa fermement craignant que cela n'entraîne les mêmes conséquences auprès des autres contracteurs.

Le 22 mars au matin, les 150 gars CSN de Pentagone, appuyés par leur confrères sur le chantier, décidaient d'établir des lignes de piquetage et de fermer tout le chantier par le fait même. Tôt le matin, une centaine de gars de la FTQ voulurent foncer sur les 250 piqueteurs. Une première bagarre sans conséquences graves se termina par le maintien du barrage. Vers 9 heures du matin, comme aucune cantine n'avait accepté de se rendre sur les lieux, la majeure partie des piqueteurs décidèrent de se rendre en ville pour déjeuner (le chantier est à 3 milles de la ville). Vers 10.30, environ 350 gars de la FTQ revenaient en force s'attaquer aux piqueteurs qui n'étaient plus que 75 environ. Ils étaient armés jusqu'aux dents et lancèrent sur les piqueteurs et leurs automobiles plusieurs centaines de cocktails molotov: une véritable pluie de feu. Résultats: 18 blessés dont 8 sérieusement, 10 automobiles incendiées, 20 automobiles pratiquement irrécupérables. Les piqueteurs ont dû s'enfuir par les bois ou le long de la rivière.

Suite aux événements, le ministre du travail ordonnait à Canadian Bechtel de fermer le chantier jusqu'après Pâques pour qu'on puisse régler le conflit entre temps. Le 24, l'assemblée nationale adoptait à la vapeur, sans consultation des syndicats, des amendements importants à la loi sur les relations ouvrières dans la construction.

Le nouveau bill 15, de l'avis des syndicats, ne règlera rien, si ce n'est le problème de Canadian Bechtel. Au lieu de faire respecter le bill 290 touchant la priorité régionale d'emploi et la liberté d'allégeance syndicale, on s'est contenté de donner les moyens à Canadian Bechtel de régler son problème sur le dos des travailleurs. Nous reviendrons dans un prochain journal sur les conséquences du bill 15.



Les documents d'étude font leur chemin

Les documents "Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel" et "Ne comptons que sur nos propres moyens" font présentement moins de tapage qu'il y a quelques mois mais ils n'en font pas moins leur chemin.

Les instruments de vulgarisation sont en circulation (brochure d'introduction, acétates et aide-mémoire des informateurs); les sessions d'étude pour les cadres du mouvement ont eu lieu; tous les conseils centraux, à quelques exceptions près, ont tenu des sessions; une session de formation pour les informateurs aura lieu le 30 mars. L'étude se poursuit maintenant au niveau des syndicats locaux. On s'attaquera bientôt à l'étape des résolutions qui permettront au comité des douze de préparer un rapport synthèse pour les comités du congrès (comité du président).

Pour donner un instantané de ce vaste mouvement d'éducation économique et de réflexion sur l'orientation de la CSN qui est en cours, nous sommes allés assister à une réunion d'étude d'un syndicat de Granby. Ce choix n'avait rien de prémédité: le même soir, nous aurions pu assister à des réunions semblables aux quatre coins de la province.



Granby, mardi, le 21 mars "Qu'est-ce qu'on a à perdre?"

Granby, mardi le 21 mars, dans les locaux du syndicat, quinze personnes discutaient à plein sur le document de travail. Bien que l'assistance fut réduite, les animateurs de l'opération disent que les séances vont bon train et qu'ils comptent toucher au moins 20 à 25% des syndiqués. Ils croient que de toutes façons les idées émises font leur chemin et qu'entre eux les ouvriers continuent d'en parler.

Vu que le document en soi présente une certaine aridité et réfère à des notions économiques parfois avancées, l'emploi des acétates est de bon aloi et facilite grandement l'étude. Ce soir-là la réunion était vivante et on alternait entre des faits et les jeux de mot..., chacun étant d'exemples personnels telle ou telle situation.

En effet, le document n'est qu'un bilan de notre faillite nationale et tous sont d'accord sur les causes politiques de cette faillite. Là où la discussion se corse c'est sur les moyens et l'attitude à adopter en vue d'un CHANGEMENT.

Le gouvernement prend sa claque! Chacun a de quoi critiquer: déficience bureaucratique, planification irrationnelle, inconsistance d'une politique nationaliste... "Ca nous prendrait un gouvernement avec de bonnes têtes à nous autres!" L'idéal serait un véritable pouvoir populaire, une démocratie vivante. Y parve-

nir par un parti ouvrier ou un parti québécois... Cela reste au niveau de la discussion.

Il faut prendre nos affaires en mains pour sûr, changer les cadres et améliorer les structures. Mais cela ne pourra se faire "tant que les mentalités du monde ne seront pas changées". Un programme permanent d'éducation populaire est nécessaire; avec plus de données et d'informations politiques les gens en sauraient plus long et auraient moins de chance de se faire emplier. Qu'on leur fournisse aussi des moyens de culture plus nombreux, "car les travailleurs ne sont pas plus fous que les autres" et pourraient s'exprimer autant.

Enfin nous devons arriver dans un grand pays à se serrer les coudes "même s'il faut se serrer la ceinture un boutte". Et comme moyen d'action immédiat, la participation aux services coopératifs apparaît à tous comme la suite logique à toute prise de position anti-système.

Ainsi, à Granby, où déjà fonctionne une caisse d'économie, il y a une coopérative alimentaire regroupant 900 membres. On parle maintenant des possibilités d'organiser une clinique automobile, projet nouveau et de toute première importance. Certains pensent que la CSN aura peut-être intérêt à mieux se rôder vu la possibilité d'une recrudescence d'activités dans les conseils centraux.

Le syndicat des professeurs de l'université du Québec (SPUQ) passe à la phase des résolutions sur le document au terme d'une journée en assemblée générale:

ATTENDU que le document de la CSN "Ne comptons que sur nos propres moyens" nous propose une description de notre situation économique conforme dans ses grandes lignes à la réalité;

ATTENDU que le genre de solution qu'il nous propose pour régler les principaux problèmes auxquels nous avons à faire face mérite qu'on le développe et que soient amorcées, sur le plan politique, les actions qui en découlent;

Le SPUQ propose:

1. que la CSN voit à ce que soit formé avec la FTQ et la CEQ un comité intercentrale dont le mandat serait de reprendre les trois documents ("Ne comptons que sur nos propres moyens" pour la CSN, "L'Etat, rouage de notre économie" pour la FTQ, "Livre blanc sur l'action sociopolitique" pour la CEQ) pour les synthétiser, approfondir la solution qu'ils proposent à nos problèmes et expliciter certaines étapes à franchir pour y parvenir;

2. que les résultats de ce travail soient étudiés dans des colloques régionaux organisés conjointement par les trois centrales et qu'ils soient acheminés par la suite au congrès de ces trois centrales afin d'orienter leur action politique;

3. qu'un effort spécial soit fait pour diffuser les résultats de ce travail auprès des travailleurs non-syndiqués;

4. que des comités soient formés sur la base des lieux de travail ou de résidence pour étudier et diffuser le ou les documents découlant du comité intercentrale en vue de constituer un mouvement politique autonome des travailleurs;

5. que les services d'action politique et d'éducation de la CSN centrent leurs préoccupations et leurs efforts pour que soit réalisé à tous les niveaux chacun de ces objectifs.

La débandade continue: Corbeil Ltée ferme ses portes à Montréal

Dans son journal "On s'habille", la Fédération du vêtement explique que la manufacture de chaussures Corbeil Ltée de Montréal fermera ses portes d'ici le mois de mai, laissant sur le pavé près de 150 employés.

La compagnie est déjà démenagée à l'Assomption et fonctionne désormais sous le nom de "Le Baron Ltée" depuis janvier dernier. On n'a pas prévu de mécanisme de démenagement pour les employés ni de compensations. Aucun compte des employés dans la planification de l'expansion.

Dans sa lettre au Ministre du Travail où il donne l'avis de

la fermeture, M. Guy Corbeil, président de la compagnie, écrit ce qui suit: "Nous vous donnons cet avis pour nous confirmer au Bill 49. Nous espérons, toutefois, que votre ministère sera des plus discrets étant donné que la majorité de nos employés pourront facilement se trouver d'autres emplois et que, si cela devait se produire trop vite, notre compagnie en subirait des dommages sérieux, sans parler des pertes de production, etc."

D'après la même lettre, la compagnie Holiday Syoes aurait promis d'employer des employés de Corbeil. Or Holiday Shoes s'appête elle-même à congédier près de 150 employés.

Les gars de Lapalme après la tempête

Le Conseil central de Shawinigan vient de faire savoir que sa dernière assemblée générale, en date du 20 mars, a décidé à l'unanimité de continuer



enquête a été commandée, a-t-il affirmé en substance; qu'on procède, que les accusations soient rédigées dans les plus brefs délais; que le tout

ments récents ont été très durs pour eux. Jusqu'aux policiers qui se sont permis d'aller les relancer jusque dans leurs foyers pour leur repro-

C'est un peu fort

"La Commission des transports de la communauté urbaine de Montréal devrait confier la fabrication du matériel électrique nécessaire au prolongement du métro à des travailleurs québécois plutôt qu'à des compagnies étrangères".

Le confrère Serge Longtin, président du syndicat des employés de Canon, affilié à la fédération de la métallurgie, est convaincu que ses confrères sont encore capables de fabriquer le matériel électrique pour le prolongement du métro puisque ce sont eux qui ont fabriqué, de 1963 à 1966, celui qui est utilisé actuellement. Cela pourrait donner du travail à plus de 400 hommes.

"La machinerie dort dans l'usine, il ne resterait qu'à la sortir", dit Serge Longtin, ajoutant que ce serait une excellente occasion de créer des emplois.



la lutte dans l'affaire des gars Lapalme.

Il est sans doute encore trop tôt pour prédire ce qui arrivera de l'avenir de la campagne Lapalme et de l'enquête elle-même.

Ce qui est clair pour le moment, c'est le résultat des deux derniers conseils confédéraux. Le conseil de février, dont les délibérations ont été publiées dans le journal Le Travail, a refusé de mettre fin à la campagne Lapalme tout en commandant la tenue d'une enquête pour faire la lumière sur certaines accusations faites au syndicat Lapalme. Le Conseil de mars est revenu à la tâche avec une fermeté non-équivoque pour enjoindre à l'exécutif de ne pas déroger à cette attitude: "Une

soit terminé pour le 30 avril; ceci fait, le fond du problème demeure et il sera possible de juger de l'avenir de la campagne".

Depuis lors, c'est ce qui a été fait. Les accusations ont été rédigées et s'avèrent beaucoup plus limitées que ce qu'on aurait pu croire: détournement allégué (mais qui reste à prouver) de prestations pour une valeur de \$40,000, et de frais d'autobus pour une valeur de quelques centaines de dollars. L'enquête siégera principalement en avril.

Le syndicat des gars de Lapalme, pour sa part, fera le point dimanche, le 26 mars, lors d'une journée de congrès pour tous les membres. Personne n'ignore que les événe-

cher d'avoir refusé les offres fédérales. Le plus sérieux, cependant, demeure sans doute l'interruption de la campagne dont le bilan était jusqu'alors impressionnant: appui de 18 exécutifs et 22 assemblées de conseils centraux, 148 militants et 22 responsables de comités régionaux, information dans 360 assemblées syndicales, 15 ralliement syndicaux et 33 groupes étudiants, 28 manifestations, 19 émissions de radio, 4 émissions de télévision, 5 soirées récréatives, 142 projections du film "Les gars de Lapalme", tracts, brochures, journal Le Travail, etc.

L'important, pour le moment, semble donc de suivre les événements sans verser dans les préjugés de quelque côté qu'ils soient.

Des fronts communs importants pour les négociations en cours

La solidarité des travailleurs de l'entreprise privée est plus difficile à réaliser que dans le secteur public où l'employeur est unique. On se rend compte cependant que les employeurs du secteur privé ont de plus en plus de connivences entre eux et jouent de plus en plus facilement un syndicat contre l'autre dans les négociations. Au fond, tout se tient au niveau des dirigeants économiques et politiques.

C'est sans doute pour cela qu'on observe une tendance croissante au regroupement de plusieurs syndicats pour négocier la convention collective avec des employeurs identiques ou du même secteur.

Les exemples les plus frappants, au cours des derniers mois, sont les négociations à l'Alcan, à Dominion Textile et dans les mines d'amiante. L'expérience n'a pas été facile partout, mais les résultats semblent convainquants.

Le Front commun des 5000 mineurs de l'amiante

Cette année, les 5000 mineurs CSN de l'amiante ont préparé leur projet de convention collective ensemble et se sont entendus sur une vingtaine de demandes communes. Les 4 employeurs (John's Manville, Asbestos, National, Carey) font face à des demandes communes dans les 4 projets de convention. L'accent a été mis sur des demandes relatives à la sécurité des travailleurs plus que sur les salaires: nouveau régime de vacances, amélioration du plan de pension et reprise en mains du plan d'assurance collective, protection plus efficace contre les changements technologiques qui entraînent des déplacements et des congédiements, compensations plus adéquates pour les victimes d'accidents ou de maladie in-

dustrielle ou autre, semaine de 36 heures.

Les mineurs sont en effet de plus en plus conscients que les augmentations de salaire sont vite annulées par les augmentations de prix. En s'unissant, ils espèrent déjouer plus facilement les combines entre les compagnies, empêcher celles-ci de les faire compétitionner les uns contre les autres et se donner de meilleures armes pour répondre aux chantages des compagnies sur la baisse des profits et de la production ou tout autre chose du genre. Ils n'ignorent pas non plus que ce fut la force des grévistes de 1949.

Les négociations sont encours: elles vont très lentement à ce qu'on dit. Malheureusement, il ne semble pas qu'on puisse s'attaquer sérieusement encette année au problème criant de l'amiante et des accidents de travail. Pour la seule région de Thetford, on nous dit qu'en ne considérant que les dossiers en instance devant la Commission des accidents de travail, on compte actuellement 90 cas d'amiante, 10 cas de surdité et 130 cas d'accidents de travail.

Le Front commun des 7200 travailleurs de l'Alcan

Les travailleurs de l'Alcan à Arvida, Isle-Maligne, Port-Alfred, Beauharnois, Shawinigan et dans les différentes usines de "pouvoirs" négocient également cette année une base commune. L'accent a été mis là aussi sur les bénéfices marginaux et la sécurité des travailleurs: fonds de pension, retraite, handicapés, changements technologiques. Sur ces divers points, les syndicats considèrent avoir atteint leur but sinon leur idéal au cours de la négociation. Au chapitre des salaires, on visait la parité avec l'usine Alcan de Kiti-mat et les travailleurs du papier au Québec, soit entre

.50 et .60 d'augmentations. L'offre définitive de la compagnie est de .30 pour un contrat d'un an. Le résultat final des négociations a été expliqué aux travailleurs la fin de semaine du 19 mars. Le syndicat en recommande l'acceptation et considère que ce n'est pas le moment de faire une grève. Les syndicats se prononceront par vote sur ce point au cours de la fin de semaine du 26 mars.

Dernière heure: le projet patronal a été accepté à 72%.

Le Front commun des 4012 travailleurs de Dominion Textile

Mercredi, le 22 mars, les 4012 travailleurs de Dominion Textile à Magog, Sherbrooke, St-Jean, Montréal et Montmorency signaient leur convention pour les trois prochaines années. Ce front commun n'est pas nouveau: il est une tradition dans ce secteur. La négociation s'est faite normalement: on a fait une revue complète de la convention. L'entente survenue ne constitue pas une victoire éclatante: aucune des deux parties n'a causé l'autre, de dire Marcel Meunier, mais c'est une entente honorable qui assure une paix relative.

Les principales améliorations sont au niveau des salaires (.38 pour les travailleurs à boni, .45 pour les travailleurs à l'heure, .58 pour les hommes de métier), des bénéfices marginaux, du régime de rentes et surtout peut-être de la sécurité d'emploi en fonction de l'ancienneté. Sur ce dernier point, les travailleurs mis à pieds qui jouissent d'une ancienneté supérieure auront la possibilité de changer de département.

Le syndicat considère que la Dominion Textile est présentement en assez bonne santé, meilleure même qu'il y a quelques années.

L'assiette fiscale dans la CSN

Quelle part des cotisations et des responsabilités doit aller à la CSN, aux Fédérations, aux Conseils centraux et aux syndicats locaux?

A la suite des difficultés posées au dernier congrès par la hausse des cotisations et de problèmes qui n'ont été que partiellement résolus par la réforme des structures de 1968, un comité a été formé "en vue d'étudier une réforme globale des structures dans le but de centraliser tous les services vers la base." Ce comité s'appelle "le comité de l'assiette fiscale" et remettra son rapport le premier mai de cette année. Deux journées du congrès de

fonds ou cotisations.

Le comité n'est pas encore parvenu à des propositions. Il travaille présentement à compiler les données de divers questionnaires remplis par les syndicats, les fédérations, les conseils centraux et la CSN. On veut savoir exactement ce qu'est "le contenu de l'assiette fiscale", c'est-à-dire quelles sont concrètement les sommes d'argent qui vont actuellement à la CSN, aux fédérations, aux

me, il s'agit de deux types de solidarité, dont l'efficacité ne peut être évalué qu'en fonction de la vision qu'on a des problèmes des travailleurs dans la société québécoise actuelle.

On saisit, dès lors, l'importance pour tous les membres, particulièrement les délégués au prochain congrès, de bien réfléchir à cette question qui touche de près l'orientation du mouvement.



juin seront consacrées aux problèmes qu'il étudie.

Le problème de l'assiette fiscale est un peu technique mais il a des applications pratiques pour tous les syndiqués. Il s'agit en somme, de l'efficacité des services fournis aux syndiqués, de l'utilisation de leurs cotisations, et du type d'action syndicale et de solidarité qu'on veut se donner. Pratiquement, c'est le débat de 1968 qui est repris, dans le contexte de 1972: quelle importance donner aux quatre pôles qui constituent le mouvement CSN: la CSN comme centrale, les fédérations comme regroupement professionnel, les conseils centraux comme regroupement régional, les syndicats locaux comme cellule du milieu de travail. Déplacer l'accent sur un pôle ou un autre veut dire à la fois modifier le type de services fournis et le type d'action syndicale qu'on privilégie, et conséquemment, l'allocation des

conseils centraux et aux syndicats locaux; quels services sont fournis aux membres avec ces sommes; que pensent les membres de ces services. On analyse également l'évolution des dépenses aux différents postes budgétaires depuis 10 ans et les problèmes se rapportant au fonds de défense professionnelle. Paul-Emile Dalpé, président du comité, signale qu'il est encore trop tôt pour dégager des véritables tendances. Les discussions sont encore au niveau technique. L'aspect politique des questions en cause n'a pas encore été vraiment abordé. On peut dire qu'on va retrouver les deux tendances du débat de 1968, à savoir, privilégier d'une part la CSN comme centrale et les conseils centraux qui en sont la réplique régionale, ou, d'autre part, privilégier les fédérations et les syndicats locaux qui rejoignent les membres plus immédiatement dans la négociation et le milieu de travail. En som-

Les membres du comité de l'assiette fiscale sont les suivants: P.-E. Dalpé et Jacques Dion pour la CSN; J.-N. Godin, Guy Thibodeau, R. Dupont, R. Flynn et R. Desloges pour les Fédérations; C. Girard, A. Delage, G. Beaulieu, R. Tapin, et R. St-Pierre pour les Conseils centraux. Le sous-comité technique est formé de P.-E. Dalpé, J. Dion, G. Beaulieu et R. Flynn et l'équipe technique comprend Réjean Parent, Lucie Dagenais, Jean Thibeault, Marcel Ethier et Louise Hénault. Marcel Pépin est membre d'office.

Le rapport du comité sera remis le 1er mai et analysé par le comité du congrès dit "comité du conseil confédéral" au cours du mois de mai. Les conclusions seront soumises aux délégués du congrès dans le document-synthèse du congrès. Deux journées du congrès seront consacrées à la discussion des problèmes de l'assiette fiscale.

Le Congrès de juin commence officiellement le 23 avril

Le dernier congrès de la CSN, en décembre 1970, s'était terminé sans qu'on ait pu traiter de la moitié des sujets prévus. On avait conclu qu'il fallait changer la forme du congrès et certaines procédures de façon à ce que ces journées puissent être vraiment les grandes journées démocratiques du mouvement et que les délégués puissent décider vraiment des questions importantes.

C'est ce qu'on a fait. Un comité a été créé à cette fin en janvier 1971 et son rapport a été accepté au conseil confédéral du 23-25 février dernier. Le projet tient compte des faits suivants: les délégués sont nombreux et le temps limité; il faut faire participer pleinement tous les délégués au congrès; enfin les thèmes principaux du congrès ont été fixés par le conseil confédéral d'octobre 1971, à savoir l'orientation de la CSN, l'assiette fiscale et les prévisions budgétaires.

Les solutions proposées sont les suivantes:

Pour permettre à tous les délégués de discuter et de décider des trois grands sujets du congrès (orientation, assiette fiscale, budget), on a décidé que l'analyse des rapports des services et des officiers par des comités du congrès se ferait entre le 23 avril et le début du

congrès lui-même (11-17 juin). La semaine du congrès ne comportera donc que des séances plénières.

Une discussion animée au dernier conseil confédéral s'est conclue par un vote en vue de discuter de l'assiette fiscale avant l'orientation durant la semaine du congrès en juin. On peut dire, toutefois, que l'ordre du jour ne sera définitif qu'au terme de l'analyse des rapports par les comités du congrès d'une part et par l'exécutif et le bureau confédéral d'autre part, et que le congrès lui-même peut toujours en disposer.

Si tout le monde s'y met, le congrès de cette année sera donc un des congrès les mieux préparés et les plus démocratiques; il y a tout ce qu'il faut pour que ce congrès mette en évidence les nouvelles formes de solidarité, de participation et de démocratie qui se font jour dans le mouvement cette année.

L'Agenda du congrès

23 avril:

les Services de la CSN déposent leur rapport. Bilan et recommandations tenant compte des 3 thèmes du congrès: orientation, assiette fiscale et budget. Les rapports sont expédiés aux organismes affiliés et aux délégués connus.

7 mai:

les officiers de la CSN déposent leur rapport. Les rapports sont expédiés aux organismes affiliés et aux délégués.

21 mai:

Premiers rapports des comités du congrès (restreints). Ces comités seront élargis à partir du 21 mai. Ces comités sont les suivants:

1. **Comité du président:** questions d'orientation du mouvement: rapport du président, du comité des douze, etc.

Comité du trésorier: rapports financiers et gestion financière (à l'exclusion prévisions budgétaires).

2. **Comité du conseil confédéral:** questions de fiscalité et d'administration: rapport du secrétaire-général, du vice-président, du comité de l'assiette fiscale, etc.

3. **Comité des services:** rapports et recommandations relatives aux services.

4. **Comités spéciaux:** questions spéciales.

Les rapports des comités du congrès sont déposés et expédiés aux délégués et aux responsables pour qu'on en fasse une synthèse et une appréciation budgétaire, avant le 28 mai.

28 mai:

L'exécutif et le bureau fédéral font la synthèse budgétaire des rapports des comités du congrès.

4 juin:

L'exécutif et le bureau fédéral font la synthèse politique des rapports des comités du congrès.

Le synthèse politique et budgétaire des rapports des comités du congrès constitueront le document de travail principal du congrès

11 juin:

ouverture du congrès.

12-13 juin:

assiette fiscale.

14-15 juin:

orientation.

16-17 juin:

budget et élections.

Coordination:

le secrétariat général de la CSN.

11 grèves en cours: environ 500 grévistes

Il y a des gens qui pensent que la CSN ne cherche pas à signer des conventions mais à faire des grèves et que c'est pour cela que tout va mal. Ceux-là vont devoir chercher ailleurs les causes des malaises sociaux. En ef-

fet, sur les 150,000 travailleurs syndiqués CSN du secteur privé, en date du 23 mars, on dénombrait en tout 11 grèves affectant au total moins de 500 travailleurs (sans compter les gars de Lapalme).

Toutefois, la plupart des grèves en question ont quelque chose d'héroïque et révèlent la persistance d'attitudes patronales et de formes d'exploitation des travailleurs qu'on considère trop facilement comme chose du passé.

Dominion Foam, Montréal

45

45 travailleurs en grève depuis le 3 novembre, soit 4 mois et demi. Le point de départ: des congédiements qui ont suivi une demande d'accréditation pour le syndicat en formation. Depuis le 22 novembre, la compagnie, après avoir perdu l'injonction demandée, a engagé des scabs et la FCAI a déposé de son côté une demande d'accréditation. Le temps passe en procédures pour défendre la demande d'accréditation, obtenir de l'assurance-chômage pour les gars. Entre-temps, l'usine est démenagée à Saint-Léonard, ce qui rend presque impossible le piquetage. Une belle écoeuranterie.

Cercle Universitaire, Montréal

17

17 travailleurs en grève depuis le 5 juillet, soit 8 mois et demi. Point de départ: la reconnaissance syndicale et les heures d'ouvrage (une limite dans le temps supplémentaire obligatoire). Le cercle universitaire, qui est une sorte de club privé pour professionnels aisés (750 membres), a d'abord déclenché un lock out jusqu'en octobre. Depuis ce temps, c'est la grève. Les négociations continuent au rythme d'une journée par mois. Les clauses salariales avaient été acceptées, mais tout est maintenant en question. Les gars tiennent à leur syndicat même s'ils peuvent se débrouiller ailleurs.

Rémi Carrier, Montréal

70

70 travailleurs en grève depuis le 9 novembre, soit 4 mois et demi. Point de départ: fondation d'un syndicat provoquée par des conditions de travail inhumaines. Carrier ne veut pas de syndicat: tous les moyens sont bons. Il utilise tout: congédiements, refus de réintégrer les grévistes, injonctions contre les piqueteurs (limités à 5), protection des camions de marchandise par la police, engagement de camionneurs scabs qui foncent sur les piqueteurs et en blessent plusieurs, etc. Il ne plie devant rien: grève, manifestations, appui du Cap de Maisonneuve, du député Burns et de plusieurs groupes, bombe du FLQ, télégramme de rappel à l'ordre de la part du ministre du Travail. La police est de connivence. Pendant ce temps, on attend toujours les sentences du tribunal du travail sur l'accréditation du syndicat et les plaintes pour congédiements. Ce n'est pas un roman du 19e siècle. C'est à Montréal, en 1972, dans l'est évidemment. Les travailleurs tiennent bon, au risque de leur vie, car les camions scabs prennent chaque jour davantage l'allure de tueurs à gage. Carrier fait du remboursement, des sièges de ski-doo, etc.

Foyer des Hauteurs, Saint-Jérôme

18

18 travailleuses (4 hommes) en grève forcée depuis le 2 décembre, soit bientôt 4 mois. M. Locas, industriel de Saint-Jérôme, est propriétaire d'un foyer pour malades chroniques. Après avoir gagné \$100,000 à l'inter-loto, il a décidé de se débarrasser du syndicat. Ce fut d'abord le harcèlement: griefs sans réponses, tracasseries au syndicat, rumeurs de vente et de fermeture, refus de discuter. Pour pouvoir lui parler, les 18 employés ont occupé son bureau. M. Locas les a fait expulser par la police le 2 décembre et les considère depuis comme congédiés pour avoir quitté leur travail volontairement. Il engage des scabs et propose à certains seulement de les réengager. Les services aux malades en souffrent. Les grévistes ont rencontré Castonguay: il leur a promis un enquêteur et un conciliateur qu'ils attendent en vain depuis janvier. Les grévistes se sont plaint au fédéral parce que le centre de main-d'oeuvre envoie des scabs: même silence. A Saint-Jérôme, on les appelle "les petites soeurs des gars de Lapalme". Le seul espoir: le front commun du secteur public. C'est vraiment le gros lot.

Caisse populaire de Duberger

7

7 travailleurs en grève depuis le 25 février, soit un mois. C'est le début du syndicalisme dans les caisses pop. Les gars gagnent entre \$60 et \$83 par semaine. Les syndiqués demandent \$85 et \$125 pour 1973. La Fédération des caisses offre \$69 et \$120 pour 1973. "Ce ne sont quand même que des commis et des petites filles qui commencent" et il faut assurer un système progressif de promotions. Les syndiqués ne sont que 7 mais ils veulent tenir et obtenir des conditions décentes dans la caisse où ils sont. Les caisses pop vont avoir besoin de s'asseoir pour écouter un peu les annonces qu'elles font passer à la télévision sur la solidarité et la coopération.

Selkirk Métalbestos, Montréal

23

23 travailleurs en grève depuis le 22 mars. Première négociation. Question de salaires. On y fabrique des foyers et cheminées.

Sani Métal, Québec

16

16 travailleurs en grève depuis le 1er juin, soit 10 mois. Il s'agit d'une manufacture d'ameublements de cuisine. Les employés ont débrayé pour ac-

célérer les négociations de leur première convention collective. Le patron s'est empressé de faire des congédiements. Les plaintes pour ces congédiements ont été gagnées, mais le patron en a appelé au tribunal du travail. La cause a été plaidée en septembre, mais on attend toujours la sentence. Les gars sont toujours dehors, et, comme une injonction a été maintenue, il y a des scabs à l'intérieur. Une autre tragédie provoquée par les délais de procédures.

Commis comptables, Alma

14

14 travailleurs en grève depuis le 9 février. Boily et cie, un marchand de gros en matériel de construction, a décidé de détruire le syndicat. Il a d'abord divisé le syndicat l'été dernier en faisant adhérer 6 commis à son syndicat de boutique. Les 14 autres employés subissent un lock out depuis le 9 février pour avoir refusé de signer individuellement la convention collective présentée par le patron.

Transport régional Saguenay

66

66 travailleurs en grève depuis le 2 mars. Des chauffeurs d'autobus. Transport régional dessert toutes les villes du Saguenay (urbain et interurbain) et transporte quotidiennement plus de 25,000 personnes dont 2000 étudiants. Les chauffeurs demandent 80¢ d'augmentation pour deux ans (salaire actuel: \$2.55), l'établissement d'un fonds de pension et de mesures de sécurité d'emploi et de protection en cas de maladie. La compagnie se dit incapable d'offrir plus que 35¢ pour 3 ans. Le conflit semble devoir durer.

Pavillon St-Dominique, Québec

28

28 travailleurs en grève depuis mars. Il s'agit d'un foyer privé non subventionné par le gouvernement. Les soeurs dominicaines de la Trinité hébergent des professionnels qui paient jusqu'à \$600. par mois. Pourtant, la moyenne des salaires des employés n'est que de \$65. Certains ont même commencé à \$20 par semaine. La grève est légale et porte surtout sur les salaires et la classification. La police est sur les lieux plus souvent qu'à son tour.

Pentagone, Sept-Iles

150

150 travailleurs en grève depuis le 28 février. cf. article en page 1.

Logements "citrons" et Société centrale d'hypothèque

Devant le nombre croissant de propriétaires qui subissent des injustices de la part des entrepreneurs en construction domiciliaire, à l'encontre du code national de logement et avec le financement de la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL), le conseil central de Québec a demandé au dernier conseil confédéral que la CSN engage une action pour venir en aide aux propriétaires affectés. Voici le texte de la résolution qui a été adoptée à ce sujet:

"Que la CSN demande qu'une enquête publique soit instituée sur la politique de la SCHL;

que les dispositions soient prises pour relancer dans l'opinion publique la politique de logement de la CSN; que le conseil confédéral donne son appui aux démarches des locataires de la Place La Promenade à Neuchâtel et ceux de Beauport pour obtenir gain de cause sur la compagnie Robar Construction; qu'un dossier complet sur les cas des propriétaires victimes de ces entrepreneurs inconscients soit monté par les services compétents de la CSN et soit présenté au prochain conseil confédéral".

D'après Québec-Press, un haut fonctionnaire de la SCHL

aurait avoué récemment que l'application intégrale des normes de la SCHL acculerait les contracteurs à la faillite.

Le service d'action politique de la CSN a l'intention de rédiger la brochure qu'il avait préparée sur les problèmes du logement.

On peut noter également qu'une association provinciale de protection des propriétaires (AP PP) a été formée récemment et peut être contactée à Québec (656 Place Morin, Vanier, Québec 8), à Montréal (c.p. 113, Lasalle 650) et à Hull (c.p. 1282, Hull).

14 et 15 mars

Un conseil confédéral en pleine forme

Tous ceux qui ont assisté aux deux derniers conseils confédéraux, plus particulièrement celui du 15 mars, ont été frappés par la volonté des délégués d'assumer pleinement leurs responsabilités comme instance décisionnelle suprême de la CSN entre les congrès. Les principaux sujets de la réunion des 14 et 15 mars ont été les suivants:

1. **L'enquête Lapalme:** qu'on procède à l'enquête d'ici le 30 avril et que l'exécutif de la CSN formule ses allégations d'ici 4 jours. (cf. article dans ce journal)

2. **Assiette fiscale:** adoption du rapport du comité et de son budget de \$25,000. (cf. article dans ce journal)

3. **Comité des Douze ("Ne comptons..."):** adoption du rapport du comité des Douze, y compris la mention que "les positions publiques prises par Yvon Valcin ont été estimées contradictoires avec le mandat du comité, et vote d'un budget de \$35,000., incluant les dépenses déjà faites. (cf. article dans ce journal)

4. **Comité du congrès:** adoption de la nouvelle formule de congrès proposée (cf. article dans ce journal) avec quelques modifications, notamment la fusion du comité du président et du comité du trésorier et la discussion de l'assiette fiscale avant l'orientation. On adopte également les réformes de procédures suggérées à l'item des questions de privilèges et de la question préalable.

5. **Etats financiers et budget de l'organisation:** les états financiers ont été adoptés et un crédit additionnel de \$99,000 a été accordé à l'organisation; le crédit demandé était de \$150,000.

6. **Questions de privilèges:** on a réitéré la demande du débat télévisé entre Marcel Pepin et le ministre L'Allier; on a décidé de payer les frais de cour pour les 12 ouvriers de la Côte-Nord arrêtés pour s'être baignés dans une "rivière privée" au cours des manifestations contre les clubs privés; on a décidé d'une action contre la Société centrale d'hypothèque et de logement et les injustices que subissent les propriétaires de maisons familiales de la part des entrepreneurs. (cf. article dans ce journal)

Marcel Pepin, à l'ouverture du conseil confédéral le 14 mars

"Nous vivons depuis quelques mois des expériences de solidarité syndicale sans précédent dans l'histoire du mouvement syndical québécois.

La lutte des gars de Lapalme, la lutte des gars de La Presse, et maintenant la négociation de tous les secteurs des services publics et parapublics sont les points

saillants, dans l'ensemble de notre action, de cette solidarité sans cesse croissante des travailleurs de notre mouvement et des travailleurs des autres organisations syndicales.

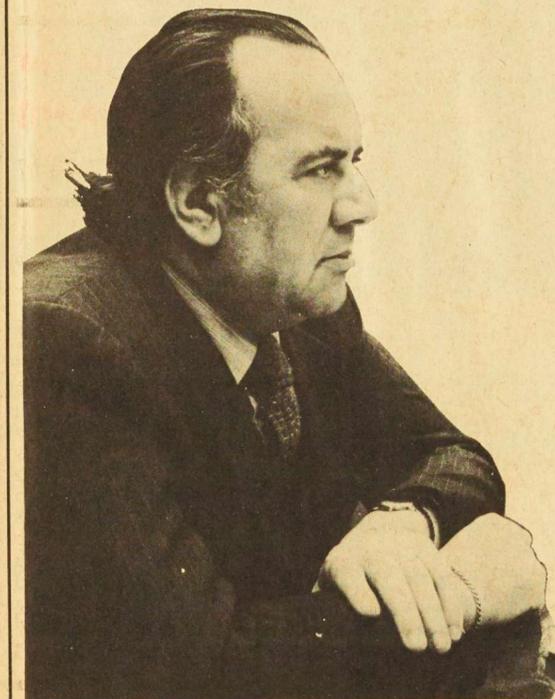
Solidarité non pas de papier, mais solidarité d'hommes engagés dans la défense de leurs droits, oui, mais aussi

dans l'édification d'une société où ils auront les moyens de vivre.

Là-dessus, je dis au régime Bourassa, qui affirmait que le Québec doit apprendre à vivre selon ses moyens, que les possédants et leurs acolythes devront apprendre à vivre selon nos moyens...

Un pays qui se vante d'avoir le deuxième plus haut standard de vie au monde et dans lequel un tiers de la population vit dans la pauvreté est clairement un pays où des possédants vivent bien au-dessus des moyens de la population... Nous comprenons pourquoi les partis politiques, rouges ou bleus, le patronat et leurs éditorialistes deviennent de plus en plus hystériques face à cette vague puissante de solidarité syndicale qui ne cesse de grandir dans la classe laborieuse. Jamais on a vu une telle explosion de colère de la part des vieux partis politiques.

La solidarité grandissante des derniers mois doit se consolider. C'est toute évidence la volonté de nos membres qu'il en soit ainsi et je sais qu'à cette phase critique de nos efforts, la CSN jouera son rôle."



le travail

Organe officiel de la CSN

Directeur: GUY FERLAND
Bureau: 1001 Saint-Denis, Montréal.
Tél.: 842-3181

Composé et imprimé par Journal Offset Inc.,
254 Benjamin-Hudon, Montréal 379e.

Conception graphique: Jean Gladu